

- monsieur LEBEGUE
- monsieur le gérant du café de la gare (en remplacement de monsieur BERGER)
- en qualité de représentants du Conseil Municipal (pour mémoire) :
 - monsieur SEUILLOT
 - monsieur DECHERY

Monsieur LEBEGUE dit qu'il y a deux gérants au café de la gare, et demande lequel des deux est désigné.

Madame le Maire dit à monsieur LEBEGUE qu'il a raison, qu'elle approuve sa remarque, que ce sont les deux gérants qui sont conjointement désignés.

Monsieur LEFEVRE demande si les gérants sont au courant.

Madame le Maire dit qu'elle les a rencontrés, et que les réunions de la commission se tiennent dans leur établissement.

Le Conseil Municipal par, **à l'unanimité**,
Approuve la composition de la commission communale du marché.

2/ OBJET : SEJOUR SKI

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser le séjour ski organisé par le Centre de Loisirs à PELVOUX et d'en voter les tarifs ci-après.

Revenus mensuels	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant
Jusqu'à 1 067.14 €	204	173	133
De 1 067.15€ à 1 829.39 €	327	278	212
1 829.40 € et +	429	347	265

Madame BARTHOT dit qu'il y a des incohérences dans la fiche de calcul jointe à la note de présentation.

Madame GRIZARD dit que c'est une simulation pour établir un budget.

Madame BARTHOT dit que les tranches tarifaires sont mal faites et qu'il est dommage d'aider les familles aisées.

Madame GRIZARD dit que c'est la même dégressivité que pour les tarifs de restauration.

Monsieur MALVOISIN dit que c'est un débat à avoir.

Monsieur MONPERT dit que les tarifs seront revus à l'occasion de l'ouverture du nouveau CLSH.

Madame le Maire dit que nous avons besoin de mieux connaître la structure de la population, ce qui sera rendu possible avec le recensement en cours.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il y a une réflexion à avoir et une position à prendre.

Le Conseil Municipal par,
Abstentions : 2 voix (BARTHOT, TRUFFET)

Voix contre : 0 voix

Voix pour : 25 voix

Autorise le séjour ski organisé à PELVOUX par le Centre de Loisirs et approuve les tarifs ci-dessus.

3/ OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DGE DE 2° CATEGORIE POUR LE « renforcement partiel de réseau d'eau potable en vue de mettre aux normes un réseau de défense incendie existant »

Madame le Maire expose au Conseil les opérations éligibles à la Dotation Globale d'Équipement 2° catégorie, et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention correspondant (pièces jointes).

Le Conseil Municipal par, à l'unanimité,
Autorise le Maire à déposer une demande de subvention DGE de 2° catégorie.

4/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire rappelle au Conseil que, le Budget Primitif devant être voté dans les deux mois du débat d'orientation budgétaire, il convient de rouvrir ce débat dans la perspective d'un vote au Conseil du 14 février 2007.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du service de l'eau.

5/ AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DU CLSH

Madame le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de l'exécution des travaux de construction du Centre de Loisirs Sans Hébergement, il est apparu nécessaire d'apporter quelques modifications au marché.

La Commission d'Appel d'Offre ayant donné son avis favorable en date du 9 janvier 2007, madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant au lot gros œuvre, un avenant au lot couverture, et un avenant au lot clôture.

Le Conseil Municipal par,
Abstentions : 4 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)
Voix pour : 23 voix
Voix contre : 0 voix
Autorise le Maire à signer un avenant au lot gros œuvre, un avenant au lot couverture, et un avenant au lot clôture.

6/ OBJET : MODIFICATION DU PLU EN ZONE UA

Madame le Maire rappelle au Conseil sa volonté de maintenir le commerce de proximité et par conséquent de lutter contre la transformation de locaux commerciaux en locaux d'habitation aux seules fins spéculatives en zone UA.

Madame le Maire propose au Conseil de saisir l'opportunité de la révision et de la modification du PLU pour introduire dans son règlement, une disposition visant à interdire ce changement de destination, conformément aux dispositions de l'article R123-9 du code de l'urbanisme.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle est d'accord sur le principe, mais, par exemple, la librairie a du mal à faire tourner la boutique et vivre de son activité. Il faut que les commerçants puissent vivre décemment. Les gens se détournent vers les grandes surfaces et internet. A long terme, le vœu de garder des commerces sera contrarié par ce mouvement irréversible.

Madame le Maire dit qu'à force de transformer les commerces en logements, il n'y aura plus de commerce. Il faut au moins préserver l'existant. Au pire, les communes peuvent aller jusqu'à reprendre les commerces pour les maintenir, ce qui se fait dans les petits villages.

Monsieur LEBEGUE dit que le commerce est en déclin partout et que la retraite des commerçants est faible. Le fonds de commerce constitue la retraite des commerçants.

Monsieur NIVERT dit qu'aujourd'hui, le fonds de commerce est fluctuant, c'est l'immeuble qui fait la pension des commerçants.

Monsieur LEBEGUE dit que le commerce n'est plus ce qu'il était. Il demande combien d'élus autour de la table fréquentent les commerces de Bois le Roi.

Madame HIRSCH dit que le petit commerce a de l'avenir, que les grandes surfaces ont vécu leur âge d'or, qu'il y a beaucoup de gens qui ne veulent plus prendre leur voiture pour se rendre en grande surface, et préfère aller à pied chercher le pain et les articles dont on a besoin au commerce de proximité. La difficulté justement est d'avoir un commerce près de chez soi, pour ne pas avoir à prendre la voiture.

Monsieur LEBEGUE dit qu'il a reçu ce matin un appel d'offre de la commune pour un repas/buffet froid à 13 €. Il donne lecture des quantités par produit demandé et dit que c'est impossible, c'est « se foutre de la gueule du monde ».

Madame le maire dit que c'est une mise en concurrence, on verra s'il n'y a que des réponses négatives.

Monsieur LEBEGUE dit que c'est bien de faire travailler les gens de Bois le Roi, qu'on change le PLU sur une zone sur laquelle monsieur NIVERT dépose un permis de construire.

Monsieur NIVERT dit que c'est une insinuation intolérable.

Madame le Maire dit que cette insinuation est intolérable et non fondée, qu'il n'y a pas de rapport entre les modifications du PLU et l'activité de monsieur NIVERT.

Un débat animé s'instaure sur les difficultés et l'avenir du commerce de proximité.

Madame le Maire dit que c'est une proposition de modification du PLU soumise à enquête publique.

Madame BLAIS-PERRIN dit que c'est une réflexion à avoir sur la physionomie de la commune car la spéculation immobilière interdit aux jeunes de s'installer à Bois le Roi.

Monsieur MONPERT dit qu'il y a eu cette réflexion et cette interrogation. Mais la commune n'a pas à ce jour les infrastructures pour accueillir beaucoup de population supplémentaire.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 4 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 4 voix (DECHERY, BLAIS-PERRIN, BONY, SEUILLOT)

Voix pour : 19 voix

Approuve l'interdiction en zone UA, de transformer les locaux commerciaux par changement de destination.

INFORMATIONS DU MAIRE

Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : Le chantier se poursuit.

REHABILITATION DU SITE METRA, LOCAUX FESTIFS et SENIORS : Le plan de réhabilitation et agrandissement de l'ancienne restauration Métra, pour réaliser les salles du Clos Saint Père, salle festive et locaux pour les seniors seront soumis au conseil de février. Il est prévu de démolir une série de préfabriqués en juillet 2007

STADE LANGENARGEN : Les abords et l'entrée rue Moreau de Tours sont en cours d'aménagements (plantations, cheminement ...)

ESPACE CULTUREL : L'APD est en cours de finalisation, il sera demandé aux architectes de venir présenter le projet en commission générale dans les prochaines semaines.

Voirie, circulation

PLACE DE LA GARE : Les documents sont en dernière relecture et l'annonce sera passée dans les prochains jours. Les travaux débuteront dans le premier trimestre 2007 pour une durée de 6 à 8

mois. Bien évidemment le parking SNCF, et le marché resteront accessibles durant les travaux. Une zone bleue est prévue au début de la rue des Sesçois.

ECOMOBILITE 1000 pattes : Le 1000 pattes marche bien ..., et les lignes vont s'étendre.

Remerciement aux bénévoles qui assurent quotidiennement l'accompagnement des enfants à l'école et aux services qui travaillent en transversalité.

RD 138 : Date non précisée pour les travaux de la deuxième tranche : tourne à gauche rue de la République et allée forestière entre la Croix de Vitry et la maison forestière.

Communauté de Communes (CC)

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quelles sont les nouvelles de l'intercommunalité depuis le conseil communautaire de lundi soir 15 janvier 07.

Madame le Maire dit qu'il y a 4 intercommunalités qui sont sollicitées pour faire un contrat de territoire, mais que le projet n'a pas été voté car la Présidente a oublié d'en parler aux conseillers généraux des cantons concernés.

Madame le Maire dit que le Conseil Communautaire a délibéré sur les Attributions Compensatrices de Taxe Professionnelle, une première fois pour refuser la proposition de la Présidente de baisser à (-27%) les attributions revenant aux communes, et une deuxième fois pour approuver le tableau de répartition de 1 649 000€ entre les communes. Cette somme globale des ACTP a été inscrite au budget de la CC par la Chambre Régionale des Comptes. A la majorité, le Conseil Communautaire a donc réparti les 1 649 000€ selon le schéma adopté pour 2005 (qui répartissait seulement 9,5/12^{ème} du fait du retour des compétences au 15/03/05).

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si les communes s'en trouvent pénalisées.

Madame le Maire dit que non pas à ce jour, Du fait de l'approbation du tableau de répartition, c'est la somme de 549 000€ qui revient à Bois le Roi. Si le Conseil Communautaire avait suivi la Présidente, chacune des communes aurait perdu 27% de son Attribution Compensatrice, soit pour Bois le Roi une perte qui aurait été de 148 230 €. L'objectif de la majorité des élus communautaires et en particulier de ceux de Bois le Roi, est de bien gérer l'argent public et de permettre à chaque collectivité, communauté de Communes et chacune des Communes, de mener à bien leurs projets.

Recensement du 18 janvier au 17 février

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande s'il est vrai que madame CHAVY fait partie des agents recenseurs, et comment s'est faite la sélection.

Madame le Maire dit que la sélection s'est faite parmi les personnes qui participent bénévolement à la vie communale, c'est à dire ceux qui participent au « Millepattes », au CCAS ... également parmi les demandeurs d'emploi.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si madame CHAVY est rémunérée pour faire ce travail.

Madame le Maire dit que madame CHAVY est rémunérée forfaitairement comme les autres agents recenseurs.

Monsieur LEBEGUE dit qu'un chômeur aurait pu prendre cette place.

Madame le maire dit que ce travail demande une grande rigueur et beaucoup de temps, ce qui n'est pas toujours possible pour les personnes en recherche d'emploi qui ont besoin de temps pour rechercher un emploi. Aucune candidature n'a été rejetée, aucun des recenseurs n'a pris la place de quelqu'un d'autre.

En bref

SDIS : vœux et bilan le mardi 23 janvier.

Salon du livre : dédicace par les auteurs bacots, Yvon Dupart « Olivier Métra, compositeur », Dilan Ravec « Mais que fait la police ? » et Jean Pierre Dintilhac « Rendez-nous justice ».

Prochain conseil : le jeudi 16 février 2007

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h30.